

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE

ENTREPRISE DANS LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE SANDIARA	
Critères d'éligibilité	 Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des activités numériques et des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution. Les activités ci-après sont majoritairement admises : L'industrie, l'agrobusiness, l'aquaculture, l'aviculture, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie de la tannerie, la logistique, l'énergie, les services. Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaire à l'exportation; Créer, dès la première année d'exercice, au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé; Accueillir annuellement au moins 10 élèves du lycée technique professionnel de Sandiara, dans le cadre de leur formation en alternance, à compter de la deuxième année d'exercice; Réaliser un investissement au moins de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA durant les 3 premières années d'exercice.
Pièces à fournir	 Une lettre de demande adressée au Maire de la Commune de Sandiara, Un exemplaire des documents de constitution de la société comprenant : *la copie légalisée des statuts notariés, *la copie de l'avis d'immatriculation : NINEA, *la copie du certificat d'inscription au registre de commerce. La fiche de projet « ZES » renseignée, laissant apparaître les informations suivantes : *le montant de l'investissement envisagé,

Révision : 05/07/23 Impression: 02/10/23

Référence : AZES/PRO/ZESS Version: 06

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Sénégal Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89



*les modalités de financement,

*le nombre d'emplois locaux et étrangers prévus...

- Le business plan du projet,
- -- Le reçu du paiement des frais de traitement de la demande auprès de l'Administrateur de la ZES ou une copie certifiée conforme,
- La déclaration sur l'honneur énonçant, notamment, toutes les informations commerciales suivantes : noms, adresses et nationalités des propriétaires (actionnaires) numéro de RCCM et NINEA pour les personnes morales et l'engagement à se conformer aux normes applicables dans la zone en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE (notamment environnementales, sanitaires et sécuritaires)
- la délibération du terrain signée par le Maire et approuvée par le sous-préfet
 - Le plan d'aménagement du site de production incluant :
 - 1. un plan de masse général de l'installation industriel dans lequel doit figurer explicitement la fonction des bâtiments, leurs emprises occupées et les emprises non construites,
 - un bilan détaillé des superficies construites (Tableau des surfaces) qui est un tableau synthétique qui fait ressortir pour chaque pièce de chaque bâtiment industriel sa fonction et sa superficie utile.
 - Si l'entreprise bénéfice d'un agrément en cours de validité à un autre régime spécifique, la lettre abrogeant ledit agrément.

Lieu de dépôt

Mairie de Sandiara

Tel: 77 257 15 52

agningsn@gmail.com

Révision: 05/07/23 Impression: 02/10/23

Référence : AZES/PRO/ZESS Version : 06

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Sénégal Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89